

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

Commune de Montanaire
RC 432-IL-S Correvon

En raison de travaux de réfection de la chaussée dans le centre de Correvon (Grand'Rue), le tronçon de la route cantonale N° 432-IL-S, compris entre l'entrée est de la localité et l'intersection avec le chemin de l'Épine, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01) :

du lundi 14 septembre 2026
au vendredi 18 septembre 2026

Une signalisation de déviation sera mise en place et signalée sur l'itinéraire Thierrens - Chanéaz dans les deux sens de circulation.

La Municipalité et la Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagers et usagères à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

Municipalité de Montanaire
Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Destinataires

- Commune de Montanaire
- OTP-Blécherette, Gendarmerie Echallens
- ECA, SDIS
- Transports publics
- DGMR – Région Centre
- Viasuisse
- Urgences Santé Vaud
- SAN -Transports Spéciaux
- Bureau des manifestations



RC 432-IL-S Correvon E1

Date	Dessin	Référence	N° Plan
14.09.2026	CSA	2621-40-E1	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

